



République Française

VILLE DE TOULON

Hôtel de Ville - Avenue de la République - CS 71407 - 83056 TOULON Cedex - 04 94 36 30 00

Direction des Affaires Juridiques
Service Contentieux

DECISION MUNICIPALE N° 2024/185/A.J.

Visa de M. Christophe LOGEAIS,
Directeur des Affaires Juridiques

Visa de Mme Sandie L'HERMITTE,
Chef du Service Contentieux

Affaire suivie par Marjorie GIRAUD
Gestionnaire Assurances
☎ 04.94.36.32.20 – mgiraud@mairie-toulon.fr

DECISION

PRISE PAR MADAME JOSEE MASSI, MAIRE DE TOULON, EN APPLICATION DE L'ARTICLE L. 2122-22 DU CODE GENERAL DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

OBJET : Tags sur la Tour Royale du 28 Juillet 2024

La Ville de TOULON, représentée par Madame Josée MASSI, Maire de TOULON, soussignée, décide en application de la délibération du 3 mai 2023, enregistrée sous le n° 2023/359S, prise conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales et de l'arrêté n° 23/AR/55 en date du 3 mai 2023, d'habiliter Madame Florence CAVALLO, Chef du Service Accueil / Standard, à déposer plainte au nom de la Commune pour les faits suivants :

- Tags sur la Tour Royale du 28 Juillet 2024

La présente décision recevra les formalités administratives prévues par l'article L.2131-1 du Code Général des Collectivités Territoriales.

FAIT A TOULON, EN L'HOTEL DE VILLE, LE 17 DEC. 2024

Pour le Maire de TOULON
L'Adjoint délégué
Robert CAVANNA



TRANSMIS AU CONTROLE DE LEGALITE LE

31 DEC. 2024

PUBLIE LE 31 DEC. 2024

Accusé de réception préfecture

Objet de l'acte :

DECISION MUNICIPALE N.2024/185/AJ - Tags sur la Tour Royale du 28 juillet 2024

Date de transmission de l'acte : 31/12/2024

Date de réception de l'accusé de
réception : 31/12/2024

Numéro de l'acte : DECI2024185AJ ([voir l'acte associé](#))

Identifiant unique de l'acte : 083-218301372-20241217-DECI2024185AJ-AR

Date de décision : 17/12/2024

Acte transmis par : Pauline BONALDI ID

Nature de l'acte : Actes réglementaires

Matière de l'acte : 9. Autres domaines de compétences
9.1. Autres domaines de compétences des communes